



BUREAU EXECUTIF

Bruxelles, le **12 octobre 2022**

Procès-verbal

Membres: Didier FREROT, Président
Marc PARIZEL, 1er Vice-Président
Christian DEJASSE, Vice-Président (excusé)
Jean PATINET, Trésorier

Invités : Thierry KLUTZ, DT
Hervé CORNILLIE, SG

SPORT

1) Labellisation des clubs : état des lieux du projet

L'administration souhaite faire le point sur l'évolution du dossier de la labellisation des clubs au sein de la fédération. Ce sujet est important car la labellisation et ce qu'elle suppose vont devenir des critères d'appréciation de projets et indirectement de financement. Des initiatives ponctuelles existaient déjà. La FMWB a intérêt à s'inscrire dans le mouvement plus large en incitant ses clubs à travailler sur la qualité globale de leur offre. Si on voit aisément ce qui pourrait être fait en pédagogie, c'est moins clair en termes d'organisation. Le BE ne ferme pas la porte à cette démarche et attend du SG et du DT un projet précis pour décider.

2) Plan Programme 2021-2024 – Mise à jour pour l'année 2023

Thierry KLUTZ présente les modifications suggérées pour 2023 et pour 2024 dans la foulée. Après avoir sollicité 208.000,00 € en 2021 (et obtenu 250.000,00 €), 250.000,00 € en 2022 (et obtenu 220.000,00 €), il soumet une proposition demandant 298.000,00 € en 2023, montant qui serait porté à 319.000,00 € en 2024 (prise en compte de l'indexation, probablement deux sauts d'index). Cette hausse est notamment due un développement des activités, se traduisant par un renfort au niveau du cadre technique (payé sur fonds propres). Pour tenir compte de l'adaptation des salaires et de l'indexation (11,4 %), le BE valide les montants de 312.000,00 € en 2023, avec une évolution similaire en 2024. Le montant de 30.000,00 € pour la BMA est prévu dans l'axe 1. Cet axe voit aussi apparaître un volet suivi de la préparation physique au moyen un outil numérique (ForMyFit) pour la facilité de gestion et de suivi du DT. Les postes traditionnels (activités permanentes ou ponctuelles, compétitions, aides individuelles...) s'y retrouvent majorés. Thierry KLUTZ présente l'évolution des stages (six en commun, les autres délocalisés selon le coach retenu pour le sportif au nombre maximale de 6 et à +/- 60,00 € le stage). C'est une formule plus flexible pour le sportif. Pour les jeunes talents, c'est particulièrement important. Car la fréquentation parfois moindre des stages peut s'expliquer par ces paramètres. C'est aussi en lien avec l'évolution du statut « jeunes talents wallons » que l'on veut plus sélectif et mieux encadré. Pour les bourses individuelles, il faut idéalement trouver un moyen de ne pas faire supporter au sportif le paiement en année

A+1 par l'ADEPS des montants du Plan Programme. Il s'agit d'un préfinancement pouvant s'avérer lourd pour leur budget. Si la demande est reprise dans la liste des dépenses éligibles, il n'y a aucun risque pour la fédération à verser les montants sollicités.

Budget - Subvention complémentaire Haut Niveau 2023					
Axes	Codes projet	Projets / Activités	Budget demandé à l'ADEPS	Modifications à apporter suite au BE du 12/10/2022	Dépenses réalisées
Axe 1	1.1	ACTIVITES PERMANENTES (lien direct + support/suivi)	6.000,00 €	6.000,00 €	
	1.2	ACTIVITES PONCTUELLES (Belgique et Etranger / lien direct + support/suivi)	60.000,00 €	60.000,00 €	
	1.3	COMPETITIONS	20.000,00 €	20.000,00 €	
		Totaux Axe 1	86.000,00 €	86.000,00 €	- €
Axe 2	2.1	ACTIVITES PERMANENTES (lien direct + support/suivi)	2.000,00 €	2.000,00 €	
	2.2	ACTIVITES PONCTUELLES (Belgique et Etranger / lien direct + support/suivi)	3.000,00 €	3.000,00 €	
	2.3	COMPETITIONS	12.000,00 €	12.000,00 €	
	2.4	INDIVIDUALISATION (Bourses ou aides individuelles)	25.000,00 €	25.000,00 €	
		Totaux Axe 2	42.000,00 €	42.000,00 €	- €
Axe 3	3.1	ACTIVITES PERMANENTES (lien direct + support/suivi)			
	3.2	ACTIVITES PONCTUELLES (Belgique et Etranger / lien direct + support/suivi)			
	3.3	COMPETITIONS	12.000,00 €	12.000,00 €	
	3.4	INDIVIDUALISATION (Bourses ou aides individuelles)	23.000,00 €	27.000,00 €	
		Totaux Axe 3	35.000,00 €	39.000,00 €	- €
Structurel		Cadres sportifs			
	4.1	indiquer Nom + prénom	95.000,00 €	100.000,00 €	
	4.2	indiquer Nom + prénom	10.000,00 €	10.000,00 €	
	4.3	indiquer Nom + prénom	25.000,00 €	30.000,00 €	
	4.4	indiquer Nom + prénom	5.000,00 €	5.000,00 €	
	4.5	indiquer Nom + prénom			
	4.6	indiquer Nom + prénom			
	Totaux Structurel	135.000,00 €	145.000,00 €	- €	

3) Plan Programme FC 2021-2024 – Mise à jour pour l'année 2023

Après quelques années d'attente, la formation des cadres (FC) a enfin été initiée et s'est concrétisée durant ce second semestre avec déjà trois modules donnés sur les cinq que comporte la formation MS Ini (moniteur sportif initiateur). Pour le solde, il serait opportun d'élargir le public, par exemple en proposant aux anciens formés des cours généraux d'actualiser leurs connaissances. Il faut poursuivre les efforts en intensifiant l'offre de formation. La stratégie de FC de la fédération doit être développée vers 2024. Il s'agit d'une obligation décrétales à laquelle la FMWB ne pourra pas échapper. En outre, elle doit décliner la version moto du référentiel de formation. Un planning de FC a été conçu. Le BE souligne son caractère particulièrement ambitieux et attire l'attention du staff sur la charge de travail que cela représente, à ne pas sous-estimer. Raison pour laquelle, dans les moyens demandés (pour le 31 octobre 2022) à l'ADEPS pour ce volet de la politique sportive, un mi-temps pédagogique est sollicité. Accord sur ce planning à mettre en œuvre.

À l'occasion d'une réunion avec l'équipe FC de l'ADEPS, une porte a été ouverte pour la formation interne des agents de l'ADEPS (recyclage disciplinaire). Il reste à quantifier ce que cela représente pour l'intégrer dans notre planning et nos demandes de moyens financiers.

Année	T1	T2	T3	T4
2022			MS Ini	Examen
2023	MS Ani MS Ini	MS Ani MS Ini	MS Edu	Examens
2024	MS Ani MS Ini	MS Ani	MS Edu	Examens

4) Achat de matériel sportif : proposition d'acheter des transpondeurs

Le nombre d'utilisations de ces transpondeurs n'est pas suffisant pour en justifier l'acquisition par la FMWB. La solution réside dans une meilleure gestion de l'agenda (>< Supermoto).

5) Echo de la rencontre avec M. BONNIER (Centre de Conseil du Sport Hainaut-Ouest)

L'intéressé était sur place, en marge de la Coupe de l'Avenir, pour un subside sollicité par le club MX Club des Hauts-Pays pour l'activité d'initiation à la moto (qui concrètement n'est pas portée par lui). Vu la nature des activités d'initiation organisée sous l'égide de la FMWB et la volonté de développer une politique pédagogique, il suggère d'introduire un dossier de promotion du sport. En outre, il considère que c'est une prérogative fédérale. De tels dossiers doivent de toute façon passer normalement par la fédération (pour son cachet).

6) Comportement du club MX CLUB HAUTS-PAYS à l'égard de la FMWB

La multiplication des incidents (le dernier en date est relatif à l'organisation du Championnat de Wallonie) et la communication du club, notamment sur les réseaux sociaux (à charge exclusivement) appellent une réaction de la FMWB. La suite à donner doit encore être murie.

Point en suspens.

En ce qui concerne le stage JTW, il faut demander une note de crédit pour la location du site en fonction du nombre de participants.

Remarque pour la Coupe de l'Avenir : c'est particulier d'organiser une compétition d'envergure internationale et d'aligner des équipes de niveaux différents (comprendre: international/régional/local). En outre, il n'est pas sûr que l'organiser avec une fédération amateur soit de nature à mobiliser les équipes internationales.

7) Situation budgétaire

L'encodage de tous les extraits de compte pour la période du 1^{er} janvier au 5 septembre étant intervenu, il est désormais possible de donner une vue de l'état d'utilisation des crédits budgétaires, poste par poste et ce, pour une période significative. Sur le plan sportif, c'est aussi intéressant pour ne plus faire le constat d'une sous-utilisation des montants alloués. La situation permet aussi de vérifier si la fédération rencontre bien ses prévisions annuelles. Jean PATINET précise qu'il n'est pas opportun d'éditer un bilan comptable complet car il n'est nullement représentatif. Il est préférable de recourir aux résultats par libellé (par exemple "activités subsidiées par l'ADEPS") pour atteindre plus efficacement le résultat voulu.

8) Accès au site des compétitions

L'absence de justificatif pour l'accès des coachs au site des compétitions entraîne le non remboursement par l'ADEPS de ces accès et donc leur totale prise en charge par le budget de la fédération. En outre, se pose la question de la véracité du paiement de ces montants. Enfin, s'y ajoute la question de leur prise en compte comme membre de l'encadrement des pilotes. Avec les responsables des fédérations, il convient de développer un pass pour le DT et les coachs reconnus de sorte que l'accès ne leur soit pas payant.

9) Matériel de communication et vêtements FMWB

Vu les pratiques en cours sur le site des compétitions, identifier les coachs/DT et autres représentants de la fédération par des vêtements adaptés et logotés semble être un minimum niveau communication visuelle. Tonnelles et autre matériel de promotion (banderoles, beach flag...) doivent aussi faire partie de la réflexion. Point reporté en attente de Christian DEJASSE. Pour les coachs, ils devront avoir signé la convention de collaboration préalablement à la réception de leur colis de vêtements promotionnels.

RESSOURCES HUMAINES

10) Adaptation horaire Hervé Cornillie

A défaut de jours de congé (qu'il faut promériter → ½ année en 2023), il est demandé de pouvoir augmenter le temps de travail certaines journées (le contrat prévoit une fin quotidienne à 16h36) de travail pour optimiser les journées et déplacements (1h29 le matin et similaire le soir) et dégager quelques heures pour d'autres besoins. Cela ne peut pas entraîner d'heures supplémentaires, ni impacter la permanence administrative à assurer à la fédération. Accord du BE.

11) Possibilité d'enseigner Hervé Cornillie

Suite à l'agrégation obtenue par Hervé CORNILLIE et à sa demande de pouvoir enseigner quelques heures par semaine, le BE marque son accord sur cette requête à la condition qu'il n'y ait pas d'impact négatif sur la FMWB (pas d'heure supplémentaire, ni de surcoût, pas de réduction du temps de travail... maintien de la permanence).

12) Evolution de la permanence FMWB

Le secrétariat souhaite introduire une véritable permanence "tardive" (c'est-à-dire au-delà de 17h00, comme c'est actuellement le cas le mercredi) pour permettre aux licenciés (ou tout tiers intéressé) de contacter la fédération – voire s'y rendre – en dehors des heures habituelles de travail, durant lesquelles ils sont actuellement peut-être limités en termes de disponibilité. Cela permettrait de mieux coller à la réalité des membres ou de leur offrir un service plus large. Pour une période test de six mois, une permanence se tiendra jusque 19h (sans générer d'heures supplémentaires mais par réorganisation des horaires), tout en maintenant l'obligation de travailler à guichet fermé un demi-jour par semaine, à ce jour le lundi. La proposition de faire cela le mardi soir (car veille de clôture des licences 1 manifestation pour le WE qui suit) doit être validée par la FMB quant à l'impact organisationnel. Le BE accueille favorablement cette idée. Après un WE recensant malheureusement des accidents imposant aux pilotes de contacter leur fédération, le BE pense que travailler à guichet fermé le lundi matin n'est pas la meilleure option et penche pour le mardi matin (d'autant que le lundi midi est le jour de traitement des licences annuelles et loisirs). Le secrétariat doit revenir avec une proposition concrète de réorganisation des horaires, dont le principe est toutefois validé.

DIVERS

13) Intégration FPCNA dans Magelan

Lors du CA, Didier FREROT sondera Josiane MELARD quant à l'intégration de l'outil Magelan pour l'émission de ses licences "nationales", ce qui suppose tout un travail de préparation.

14) Aide financière à l'organisation de l'AG

Didier FREROT proposera au CA ce soir que le soutien à l'organisation de l'AG soit porté de 300,00 € à maximum 400,00 €. A propos d'AG, il est probable qu'elle se tienne le 18 mars 2023 PM. C'est à la SP Luxembourg qu'il revient de l'organiser. L'AG sera électorale avec notamment la mise au vote des mandats de 1er vice-président et de trésorier.

15) Réunion FIM des Secrétaires généraux

Didier FREROT revient sur la réunion FIM des secrétaires généraux tenue les mardi 4 et mercredi 5 octobre dans les locaux de la FMWB. Le retour des participants internationaux est globalement positif tant pour l'organisation pratique que pour le contenu des réunions. C'est

aussi bénéfique pour la FMWB, associée à l'évènement par l'implication de quelques personnes (dont Christian DEJASSE et son épouse). Personnellement, il a pu s'entretenir avec chacun des participants à la soirée de gala et leur remettre la carte Collector Joël ROBERT, idée que la FIM trouvait particulièrement originale et reproduira peut-être.

16) Carte Collector

Didier FREROT présente l'épreuve de la carte Collector conçue par Christophe LEFEVRE qui, comme annoncé, met Gaston RAHIER à l'honneur. BAT est donné par le BE pour ce projet.

17) Jeunes talents wallons

Il faut procéder à la facturation de la participation des jeunes talents wallons qui ont suivi le parcours sans avoir pour autant payé leur quote-part.

18) Coachs

A l'instar des jeunes talents wallons qui vont se voir proposer une charte, les coachs devront aussi s'engager par le biais d'une convention (droits et devoirs).

19) Championnat de Wallonie

Il est impératif de prévoir une réunion avant le 31 octobre pour mettre sur pied l'édition 2023 du championnat de Wallonie. Il faut suggérer à certains clubs (Nismes, Orp...) de s'y intéresser car ils ont un potentiel d'organisateur ou le sont déjà avec succès.

20) Assurances

Un rendez-vous s'est tenu entre Marc STINGLHAMBER et Hervé CORNILLIE, sur suggestion de Jean PATINET, également présent, pour évoquer les assurances et les nouveaux tarifs (5% en 2023 sur les RC circ°/org° et 2,5 % en 2024). Le courtier de la FMWB a obtenu de l'assurance que l'AMPL garde ses primes actuelles, déjà largement supérieures, en raison de leur bonne sinistralité. La FPCNA disposait déjà des tarifs FMWB. Un point assurances sera dressé lors du CA en soirée. A signaler que, grâce au courtier de la FMWB, le nouveau membre "Enduro de petite cylindrée" a reçu une offre d'assurances pour son premier évènement qui pratiquement ne pouvait pas s'inscrire dans le calendrier FMWB.

* * * * *